

Comités locaux

(Sévère avec la Loi Guizot –mais non avec son auteur dont il loue volontiers les qualités- l'Inspecteur concentre ses critiques sur les Comités Locaux que la Loi a chargés de suivre chaque école)

Nous voudrions pouvoir dire que les Comités locaux comprennent leur devoir et qu'ils les remplissent, mais nous avons vu plus haut qu'à quelques exceptions près, jamais les écoles des communes ne sont visitées. À peine si l'on consent à vaincre son apathie pour accompagner une fois l'inspecteur dans ses visites annuelles. Je n'en excepte pas même les Comités des villes, bien qu'ils soient composés de personnes aussi recommandables par leur talent que par leur position sociale. On nous a souvent fait de belles promesses. On comprend très bien que pour entretenir le zèle de l'instituteur, que pour que son école marche bien, il lui faut un contrôle immédiat, un contrôle de tous les instants, que ce contrôle c'est le Comité local qui le représente ; mais toutes ces promesses, tous ces désirs de bien faire viennent échouer devant des exigences de position, devant des intérêts personnels.

L'instituteur fait bien, les parents sont contents, les élèves travaillent et profitent, qu'avons-nous besoin de le surveiller, vous répondra un Comité local à qui vous demandez s'il visite régulièrement l'école tous les mois. Tant mieux pour vous que la loi a chargé de surveiller, tant mieux pour vous et vos enfants si l'instituteur fait bien ; mais croyez-vous qu'il lui suffira toujours, pour entretenir son zèle, du contentement que lui procure la conscience d'avoir rempli son devoir, non, il lui faut encore que vous en soyez persuadés, que vous en soyez convaincus, que vous ayez vu par vos propres yeux, que vous ayez interrogé vous-même les élèves. Qui vous assure que l'exemple de votre indifférence ne sera pas contagieux ? Qui vous dit qu'à votre imitation, l'instituteur ne deviendra pas insouciant, qu'il ne perdra pas peu à peu ce zèle qui l'avait distingué dans le principe, et que votre défaut de surveillance a tari dans sa source.

Que d'écoles aujourd'hui médiocres, aujourd'hui mauvaises, qui seraient devenues florissantes si les Comités locaux avaient compris la gravité, la sainteté de leur mission, ou plutôt, s'ils avaient voulu la remplir ! Trop heureux l'instituteur, content de trouver dans les membres du Comité des protecteurs, des soutiens de son école, s'il ne rencontre pas parmi eux des ennemis, soit de sa personne, soit de ses méthodes. Dans ce cas mieux vaut encore l'indifférence ; mais malheureusement, il est prouvé que l'école rencontre souvent des adversaires dans ceux-là mêmes que la loi a investis du droit de la défendre.

Nous pourrions citer les coupables, mais par pudeur, nous taisons leur nom. Espérons que le temps, que la raison, que l'opinion publique en feront justice tôt ou tard.

(La conclusion de l'Inspecteur est un plaidoyer pro-domo aussi enflammé qu'argumenté)

Telles sont, monsieur le Préfet, les faits que nous avons signalés pendant l'année 1837-1838. Si nous avons mis une certaine franchise à ne pas déguiser le mal ou à en indiquer le remède, nous avons aussi fait ressortir le bien qui depuis trois ans s'est opéré dans le département du Loir-et-Cher. Et à ce sujet, qu'il nous soit permis de nous en féliciter, car nous croyons n'avoir rien négligé pour y contribuer. Il reste encore beaucoup à faire sans doute, mais vous le savez, on n'improvise rien en fait d'améliorations, mais ces améliorations, quelque lentes qu'elles soient, finissent par s'obtenir, car chacune a son époque déterminée, surtout quand le concours de plusieurs circonstances heureuses en amène nécessairement le développement. En tête de ces circonstances, nous placerons l'inspection ; c'est elle qui est pour ainsi dire l'âme de l'instruction primaire, c'est elle qui la vivifie ; sans elle, point de résultats, avec elle, le zèle s'enflamme, se communique, sans elle, tout feu s'éteint. Il ne nous suffit pas seulement d'avoir le sentiment de nos devoirs et de les accomplir, nous aimons encore que les autres en soient persuadés, qu'ils apprécient nos efforts pour bien faire, qu'ils nous en tiennent compte, qu'ils nous encouragent au besoin, qu'ils nous défendent contre les petites tracasseries de localité, qu'ils veillent à nos intérêts, en un mot, il faut que nous soyons convaincus que si les tentatives pour bien faire sont récompensées, la mauvaise conduite, l'apathie, l'insouciance sont punies. Et qui peut produire ces résultats ? Nous le répétons : c'est l'inspection, mais pour remplir cette fonction, tout à la fois si importante en raison des devoirs qu'elle impose, et si pénible en raison des fatigues qu'elle entraîne, il faut du temps, et le moyen pour les inspecteurs d'exercer continuellement leur contrôle, quand des occupations multipliées les forcent à demeurer au chef-lieu. Chaque jour amène avec lui de nouvelles occupations. À force de les charger d'écriture, on a changé la nature de leur attribution, on en a fait des scribes, des hommes de bureau. Leurs moments, ils ne sont plus libres d'en disposer pour la surveillance des écoles, leurs forces, elles auront peine à suffire à l'immensité du travail (nous parlons de ceux qui sont entièrement abandonnés à eux-mêmes, sans aide, sans soutien) et ce n'est pas encore là le plus grand mal ; car il est des hommes qui succombent sous le fardeau sans se plaindre ; mais il est un but qu'il faut atteindre, c'est de faire pénétrer l'instruction populaire dans les moindres lieux. Avec l'inspection et une inspection annuelle dans tous les lieux, la chose est possible ; sans inspection, au contraire, toutes nos tentatives échouent contre les obstacles qu'il faut pour ainsi dire embrasser corps à corps pour les vaincre. Il faut voir par ses propres yeux, juger par soi-même des difficultés, combattre les préjugés des uns, l'ignorance des autres, faire parler hautement la loi, en expliquer l'esprit, le but, il faut imposer silence à l'avarice, provoquer des sacrifices, et c'est là que le fonctionnaire a besoin de toute son énergie pour plaider la cause de l'instruction, qu'il a besoin de beaucoup de ménagement pour ne pas froisser les amours-propres, les intérêts. Est-ce donc de loin, par lettre, qu'il arrive au but ; non, car souvent les lettres ne sont pas lues, souvent même elles s'adressent à des hommes qui prennent à tâche de soulever des difficultés et de refroidir les bonnes intentions. Parlez-moi de conversation de vive voix, sur les lieux, en présence du Conseil Municipal et du Comité local. Voilà comment on peut s'éclairer, s'échauffer mutuellement, triompher du mauvais vouloir et obtenir la victoire.

Qu'on nous pardonne ces réflexions qui nous ont été inspirées par la conviction où nous sommes que surcharger d'écriture des inspecteurs, c'est changer la nature de leurs fonctions, et par conséquent, les empêcher d'opérer le bien. Il faut qu'ils soient inspecteurs dans toute la rigueur du mot, alors comptez sur leur dévouement, dans le cas contraire, si vous en faites des scribes, uniquement des scribes, et c'est ce qui arrive réellement, vous arrêtez les progrès et vos sacrifices sont presque en pure perte. Il y a donc nécessité de leur donner des frais de bureau pour un secrétaire, ou de créer des sous-inspecteurs pour tous les départements.

Agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma respectueuse considération.

L'inspecteur des écoles primaires

Prat